



MODEL S
MODEL X
MODEL 3
MODEL Y

GARANTIE LIMITÉE SUR VÉHICULE D'OCCASION

FRANCE
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 6 novembre 2020



Dispositions générales de la Garantie.....	2
Qui est le Garant ?.....	2
Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.....	2
Couverture.....	2
Conditions Multiples de Garantie.....	3
Limitations et clauses de non-responsabilité - Lois locales.....	3
Transfert de Propriété.....	3
Qui peut bénéficier de cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ?.....	3
Recours en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.....	3
Exclusions et limitations.....	5
Limitations de la garantie.....	5
Limitations et Exclusions Supplémentaires.....	5
Annulation de la garantie.....	7
Domages.....	7
Obtention d'un service au titre de la garantie.....	9
Paiement des taxes de réparation.....	9
Délai raisonnable pour les réparations.....	9
Assistance Routière.....	9
Modifications et Renoncations.....	9
Déclarations des droits des consommateurs spécifiques à chaque pays.....	11
France.....	11



Dispositions générales de la Garantie

Tesla, Inc., ou l'entité pertinente figurant dans la liste dans la section ci-dessous intitulée « Qui est le garant ? » (« Tesla ») prend en charge les réparations des Model S, Model 3, Model X et Model Y d'occasion vendu(e)s par et livré(es) directement par Tesla pendant les périodes de garantie applicables aux Régions de Garantie indiquées ci-dessous, conformément aux modalités, conditions et limitations définies dans cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion. Vos droits et les obligations de Tesla en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ne sont applicables que dans la Région de Garantie où la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion a été initialement fournie avec la Model S, la Model 3, le Model X ou le Model Y vendu(e) et livré(e) directement par Tesla. Les dispositions de cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ne s'appliquent pas si vous déplacez votre véhicule Model S, Model 3, Model X ou Model Y d'occasion dans une autre Région de Garantie, sauf disposition contraire de la législation locale. Les Régions de Garantie sont énumérées ci-dessous.

Qui est le Garant ?

La Région de Garantie applicable indiquée ci-dessous, correspond au lieu où la Model S, la Model 3, le Model X ou le Model Y d'occasion a été vendu(e) et livré(e) directement par Tesla pour la première fois accompagné(e) de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion. Vous devez retourner dans votre Région de Garantie spécifique pour bénéficier d'un service au titre de la garantie. Tous les acheteurs privés et propriétaires ultérieurs doivent retourner dans votre Région de Garantie spécifique pour pouvoir bénéficier d'un service au titre de la garantie, quel que soit le pays dans lequel ce nouveau propriétaire a acheté le véhicule.

Région de Garantie	Coordonnées
France	Tesla Motors Netherlands B.V. Burgemeester Stramanweg 122, 1101 EN Amsterdam, Pays-Bas Téléphone : 020 365 00 08

Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion

Sous réserve de la couverture spécifique de certaines pièces et des exclusions et limitations énoncées dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion, les véhicules Tesla d'occasion seront couverts par la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion pour une durée d'un an ou 20 000 km (selon le premier terme échu) à compter de (1) la date et du kilométrage d'expiration de la Garantie Limitée de Base du Véhicule d'origine de 4 ans/80 000 km (le cas échéant) ou (2) si la Garantie Limitée de Base du Véhicule d'origine de 4 ans/80 000 km est déjà arrivée à terme ou n'est plus applicable, la date et le kilométrage indiqués par le compteur kilométrique du véhicule au moment où Tesla vous remet le véhicule d'occasion.

La limitation de kilométrage spécifique de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion applicable à votre véhicule Tesla d'occasion est déterminée selon les unités de mesure officielles utilisées dans votre Région de Garantie.

Couverture

La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion couvre les réparations ou les remplacements nécessaires pour corriger des vices de matériaux ou de fabrication affectant toute pièce fabriquée ou fournie par Tesla (à l'exception des pièces couvertes par la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf et sa Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (SRS) et la Garantie Limitée Anticorrosion) dans le cadre d'une utilisation normale.

La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion n'étend pas et ne modifie d'aucune autre manière la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf d'origine du véhicule. La couverture restante (le cas échéant) de la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, y compris la Garantie Limitée de Base du



Véhicule d'origine, la Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (SRS) et la Garantie Limitée Anticorrosion, si applicable conformément aux modalités de ladite garantie, s'applique à votre véhicule d'occasion Tesla et reste valable conjointement à la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.

Conditions Multiples de Garantie

Cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion comprend des modalités et des conditions qui peuvent varier en fonction des pièces et des systèmes couverts. Une garantie relative aux pièces ou systèmes spécifiques est régie par la couverture détaillée dans cette section de la garantie, ainsi que dans les autres dispositions de cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.

Limitations et clauses de non-responsabilité - Lois locales

LA GARANTIE LIMITÉE SUR VÉHICULE NEUF D'ORIGINE ET LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SUR VÉHICULE D'OCCASION (LE CAS ÉCHÉANT) SONT LES SEULES GARANTIES EXPRESSES LIÉES À VOTRE VÉHICULE TESLA. Les autres garanties implicites et explicites, y compris tout droit en vertu des lois locales, ou toute autre condition, sont exclues dans toute la mesure autorisée par la législation de votre Région de Garantie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties et conditions implicites quant à la qualité marchande ou l'adéquation à un emploi particulier, la durabilité, ou celles découlant de la conduite habituelle ou des usages du commerce. Certaines Régions de Garantie n'autorisent pas les limitations sur les garanties et conditions implicites et/ou leur durée. Dans ce cas, les limitations détaillées ci-dessus ne vous concernent pas.

L'exécution des travaux de réparation et de remplacement de pièces nécessaires par Tesla constitue le seul recours en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ou de toute autre garantie implicite. Tesla interdit à toute personne ou entité de créer toute autre obligation ou responsabilité liée à cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion. Il incombe à Tesla de prendre, à sa seule discrétion, la décision de réparer ou de remplacer une pièce ou d'utiliser une pièce neuve, reconditionnée ou remise à neuf.

Transfert de Propriété

La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion peut être transférée sans frais à tout acheteur privé (c.-à-d. à des fins non commerciales et principalement pour un usage dans un cadre personnel ou familial) devenant légalement propriétaire du véhicule d'occasion accompagné de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion en cours de validité via un achat ou un transfert directement auprès de l'acheteur privé précédent dans les limites détaillées dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion (« acheteur privé ultérieur »).

Qui peut bénéficier de cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ?

Le premier acheteur privé (c.-à-d. à des fins non commerciales et principalement pour un usage dans un cadre personnel ou familial) d'une Model S, d'une Model 3, d'un Model X ou d'un Model Y d'occasion ayant été vendu et livré audit acheteur directement par Tesla accompagné(e) de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ou un acheteur privé ultérieur dudit véhicule d'occasion dont le titre de propriété a été directement transféré d'un acheteur privé avec la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion en cours de validité, peut faire appliquer la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion sous réserve de ses modalités et conditions. Le véhicule d'occasion Tesla doit être enregistré ou immatriculé au nom de l'acheteur conformément à la législation de la Région de Garantie concernée.

Recours en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion

Le recours exclusif dont vous disposez au titre de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion est la réparation ou le remplacement de pièces neuves, reconditionnées ou remises à



Dispositions générales de la Garantie

neuf par Tesla pour les défauts couverts. Dans la mesure des exclusions et limitations détaillées dans cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion, les réparations ou remplacements de pièces seront effectués gratuitement par Tesla lorsque Tesla aura été notifié du défaut couvert pendant la période de garantie applicable. Les réparations seront effectuées à l'aide de pièces neuves, reconditionnées ou remises à neuf à la seule discrétion de Tesla. Les pièces et autres composants remplacés sont la propriété exclusive de Tesla, sauf disposition contraire de la législation en vigueur. Les dispositions précédentes ne préjugent pas de vos droits tels que décrits dans les sections [Limitations et Clauses de Non-responsabilité - Lois Locales](#) et [Déclarations des Droits des Consommateurs Spécifiques à Chaque Pays](#).

Limitations de la garantie

La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ne couvre pas les dommages et dysfonctionnements du véhicule causés directement ou indirectement par la détérioration ou l'usure normale, un mauvais traitement, une utilisation inappropriée, une négligence, un accident ou un entretien, une intervention, un stockage ou un transport incorrects, y compris :

- Le fait de ne pas confier votre véhicule à un Centre de Service Tesla ou à un établissement de réparation agréé par Tesla ou de ne pas y faire effectuer les réparations ou l'entretien recommandés suite à la découverte d'un défaut couvert par cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ;
- Les accidents, collisions ou les objets heurtant le véhicule ;
- Toutes réparations, altérations ou modifications du véhicule réalisées de façon inadéquate ou l'installation ou l'utilisation de liquides, de pièces ou d'accessoires fabriqués par une personne ou un établissement non agréé ou non certifié ;
- La réparation ou la maintenance incorrecte, y compris, sans s'y limiter, l'utilisation de liquides, de pièces ou d'accessoires autres que ceux spécifiés dans le manuel du propriétaire ;
- L'usure ou la détérioration normale notamment, sans s'y limiter, la décoloration, les perforations, les déchirures, l'affaissement, les abrasions dues aux plis et autres déformations touchant les sièges, les garnitures et la sellerie, les éclats dus aux gravillons sur les peintures et les vitres, et autres éléments semblables ;
- Tout dommage survenant sur le matériel ou le logiciel de votre véhicule, toute perte ou tout préjudice affectant les informations/données personnelles téléchargées dans votre véhicule, résultant de modifications ou d'un accès non autorisé aux données ou au logiciel du véhicule par toute source y compris, sans s'y limiter, modifications, pièces et accessoires non Tesla, applications tierces, virus, bugs, programmes malveillants ou toute autre forme d'interférence ou de cyberattaque ;
- Le remorquage du véhicule ;
- Le treuillage incorrect du véhicule ;
- Les actes de vol et de vandalisme ou les émeutes ;
- Incendie, explosion, séisme, vents violents, foudre, grêle, inondation ou eaux profondes ;
- Conduite tout-terrain (sauf Model X) ;
- La conduite sur des surfaces inégales, accidentées, endommagées ou dangereuses, y compris, sans s'y limiter, les trottoirs, les nids de poule, les routes non finies, les débris ou tous les autres obstacles, en compétition, course ou autocross ou dans toutes les autres conditions pour lesquelles le véhicule n'est pas conçu ;
- La surcharge du véhicule ;
- L'utilisation du véhicule comme source stationnaire d'électricité ;
- Les catastrophes naturelles, y compris l'exposition au soleil, à des produits chimiques volatils, à la sève d'arbre, aux déjections d'animaux ou d'insectes, aux débris routiers (y compris les gravillons), aux déchets industriels, aux poussières de fer, au sel, à la grêle, aux inondations, aux vents violents et aux orages, aux pluies acides, au feu, à l'eau, à la pollution, à la foudre et autres aléas environnementaux ; et
- Les dommages, l'usure, les défauts d'aspect et autres défauts d'assemblage et de finition qui étaient présents au moment de la livraison du véhicule d'occasion Tesla par Tesla.

Limitations et Exclusions Supplémentaires

En plus des exclusions et limitations citées ci-dessus, cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion NE COUVRE PAS :

- Les véhicules d'occasion n'ayant pas été achetés directement auprès d'un acheteur privé (c.-à-d. à des fins non commerciales et principalement pour un usage dans un cadre personnel ou familial) avec une Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion en cours de validité y compris,



Exclusions et limitations

sans s'y limiter, les véhicules d'occasion acquis lors d'une vente aux enchères ou auprès d'un grossiste, d'un distributeur ou d'un revendeur tiers, d'une fourrière, etc. ;

- Les véhicules d'occasion achetés à des fins de revente ou utilisés à des fins commerciales (non utilisés principalement pour un usage personnel ou familial) y compris, sans s'y limiter, dans le cadre de services de livraison, de covoiturage, de taxi, de limousine ou tout autre service de transport de passagers, de camionnage, de construction ou de déménagement, ou encore à des fins gouvernementales, militaires ou d'urgence, ou pour un usage par plusieurs conducteurs, etc. ;
- Toutes les pièces couvertes par la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf et sa Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (SRS) et la Garantie Limitée Anticorrosion couvrant initialement le véhicule ;
- Les pièces (par ex. modem, cartes SIM, etc.) ou le matériel ou les logiciels installés a posteriori, les modifications, les ajustements, les mises à niveau ou les mises à jour (y compris toutes les opérations de main-d'œuvre applicables) nécessaires pour accéder (y compris, sans s'y limiter, la connectivité cellulaire ou la connectivité à tout autre réseau ou système, ou tout protocole lié à toute norme technologique, tout navigateur ou tout réseau), utiliser ou assurer la compatibilité avec toute fonctionnalité ou service fourni(e) sur le véhicule par des tiers notamment, sans s'y limiter, les services de streaming/radio/satellite, les systèmes de navigation ou les cartes, les navigateurs Internet, les services de divertissement, etc. ;
- Toute corrosion ou tout défaut de peinture, notamment :
 - La corrosion liée à des défauts sur des matériaux fabriqués ou fournis ou des travaux réalisés par du personnel autre que celui de Tesla et entraînant des perforations (trous) dans les panneaux de carrosserie ou dans le châssis depuis l'intérieur ;
 - La corrosion superficielle ou esthétique susceptible de causer des perforations dans les panneaux de carrosserie ou le cadre de châssis, depuis l'extérieur, tels que des éclats de pierre ou des rayures ;
 - La corrosion et les défauts de peinture causés par ou résultant d'accidents, de retouches de peinture, de mauvais traitements, de négligences, d'un entretien ou d'interventions sur le véhicule incorrects, d'installation d'accessoires, d'une exposition à des substances chimiques, de dommages résultant d'une catastrophe naturelle, d'un incendie ou d'un stockage incorrect ;
- Les ajustements mineurs, y compris l'ajout de mastic, d'isolant ou le remplacement et/ou le resserrage des écrous et des boulons (ou de pièces similaires) ;
- Les pièces et accessoires non fournis par Tesla ou leur installation, ou tout autre dommage causé directement ou indirectement par l'installation ou l'utilisation de pièces et accessoires non fournis par Tesla ;
- Les pièces, accessoires et équipement de recharge non inclus à l'achat du véhicule ; ces articles sont assortis de leur propre garantie et sont soumis à leurs propres conditions générales, lesquelles vous seront fournies le cas échéant ;
- Toute pièce Tesla ou main-d'œuvre supplémentaire requise pour la réparation ou l'entretien d'un véhicule, qu'il soit encore couvert par la garantie ou non, en raison de l'une des exclusions énoncées dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion notamment, sans s'y limiter, les modifications apportées au matériel ou au logiciel ou les pièces et accessoires non fournis par Tesla ;
- Les pneus, qui disposent de leurs propres garanties et qui sont soumis à leurs propres conditions générales, lesquelles vous seront fournies le cas échéant ;
- Les piles pour la clé ;
- Le pare-brise ou les fenêtres cassés, ébréchés, éraflés ou fissurés, excepté dans le cas d'un défaut dans les matériaux ou de main-d'œuvre sur un pare-brise ou une fenêtre fabriqués ou fournis par Tesla ;
- L'apparence générale ou les vibrations et les bruits normaux notamment, sans s'y limiter, les grincements de freins, les cognements généraux, les cliquetis, les claquements, le bruit du vent et les vibrations de la chaussée pour lesquels il n'y a pas de pièces défectueuses nécessitant un remplacement ; et



- Les services d'entretien, notamment :
 - L'alignement ou l'équilibrage des roues ;
 - L'entretien esthétique de l'intérieur et de l'extérieur du véhicule, notamment le nettoyage et le polissage, la réparation des bosses, la rectification des plis de la sellerie, les rayures ou les défauts d'aspect, les éléments d'usure, les éraflures et autres dégradations similaires ;
 - l'entretien esthétique (tel que le lavage ou le polissage) ;
 - les consommables (tels que les balais d'essuie-glace, les plaquettes et garnitures de frein, les filtres, etc.).

Annulation de la garantie

Vous êtes responsable de l'utilisation correcte du véhicule et de la réception et de l'archivage des informations détaillées et précises des interventions d'entretien sur votre véhicule, dont le numéro d'identification du véhicule (« VIN ») à 17 chiffres, le nom et l'adresse du Centre de Service, le kilométrage, les dates d'entretien et de maintenance et leurs descriptions, que vous devez fournir à chaque acheteur ou propriétaire suivant. Cette garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion peut être annulée si vous ne respectez pas les instructions et recommandations spécifiques concernant l'utilisation et le fonctionnement du véhicule fournies dans le manuel du conducteur, notamment :

- L'installation des mises à jour logicielles du véhicule après réception d'une notification indiquant qu'une mise à jour est disponible ;
- Le respect de tous les avis de rappels ;
- Le transport de passagers et de marchandises dans les limites de chargement spécifiées ; et
- La réalisation de toutes les réparations.

Tesla ne vous oblige pas à faire réaliser l'ensemble des entretiens et des réparations dans un Centre de Service Tesla ou dans un établissement de réparation agréé par Tesla. Toutefois, cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion peut être annulée ou peut ne pas s'appliquer en raison de dommages causés directement ou indirectement par un entretien, des réparations, ou une maintenance incorrects. Les Tesla Service Centers et les centres de réparation agréés par Tesla dispensent une formation spéciale et disposent de l'expertise, ainsi que des outils et fournitures nécessaires à l'entretien ou à la réparation de votre véhicule ; il se peut même qu'ils emploient le seul personnel autorisé ou qualifié ou encore qu'ils constituent les seuls centres autorisés ou qualifiés pour la réparation ou l'entretien de certains éléments de votre véhicule. Tesla recommande vivement de faire réaliser l'ensemble des interventions de maintenance, d'entretien et de réparation dans un Tesla Service Center ou dans un centre de réparation agréé par Tesla.

Les cas suivants peuvent également entraîner l'annulation de cette Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion :

- Les véhicules ayant leur VIN effacé ou modifié, leur compteur kilométrique ou d'autres systèmes liés déconnectés, modifiés ou rendus inopérants de manière à ce que le numéro VIN et le kilométrage du véhicule soient difficiles à déterminer ;
- Les véhicules sans titre libre ou qui ont été vendus, désignés, étiquetés ou marqués comme démontés, endommagés par incendie, endommagés par inondation, mis à la casse, remontés, récupérés, irréparables ou perte totale ; et
- Les véhicules qui ont été déclarés comme perte totale par une société d'assurance.

Dommages

Tesla décline par la présente tous dommages indirects, accessoires, spéciaux et « conséquents », résultant de ou dus à votre véhicule, y compris notamment, un transport de ou vers un Centre de Service Tesla, une perte de valeur du véhicule, une perte de temps, une perte de revenus, une impossibilité d'utilisation, un préjudice de propriété personnelle ou commerciale, des inconvénients ou aggravations, une détresse émotionnelle ou un préjudice émotionnel, un préjudice commercial (y compris mais non limité à des pertes de profits ou de chiffre d'affaires),



Exclusions et limitations

des frais de remorquage, des tarifs de transport en commun, une location de véhicule, des frais d'appel pour demande de service, des dépenses de carburant, des dépenses de logements, des dommages dus au remorquage du véhicule, et des frais accessoires tels que des appels téléphoniques, des transmissions par télécopie et des dépenses d'envoi de courriers.

Tesla ne pourra être tenu responsable de dommages directs dont la valeur excède la juste valeur marchande du véhicule au moment de la demande.

Les limitations et exclusions ci-dessus s'appliquent, que votre demande d'indemnisation soit liée au contrat, à un délit (y compris la négligence et la négligence grave), à la violation de la garantie ou d'une condition, à une fausse déclaration (que ce soit par négligence ou autrement) ou autrement en droit ou en équité, même si Tesla a été informé de la possibilité de tels dommages ou que de tels dommages sont raisonnablement prévisibles. Dans les juridictions n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects, directs, spéciaux, accessoires ou consécutifs, les limites et exclusions ci-dessus peuvent ne pas être applicables à votre situation.



Pour obtenir un service au titre de la garantie, vous devez informer Tesla au cours de la période de garantie applicable et amener le véhicule à vos frais (sauf si Tesla doit prendre en charge les frais de remorquage) durant les heures ouvrables standard, dans un Tesla Service Center de votre Région de Garantie. L'emplacement du Centre de Service Tesla le plus proche est disponible sur le site Web de Tesla correspondant à votre région. L'emplacement des Centres de Service Tesla peut être modifié à tout moment. La liste à jour des Centres de Service est publiée sur le site Web de Tesla correspondant à votre région.

Lorsque vous contactez Tesla, veillez à avoir à portée de main le numéro d'identification du véhicule (VIN), le kilométrage actuel et une description du défaut. Le VIN est indiqué en haut du tableau de bord, côté conducteur et est visible à travers le pare-brise. Ce numéro est également disponible sur la carte grise et le manuel de l'utilisateur.

En cas de changement d'adresse, veuillez contacter Tesla à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué(e) dans la section [Qui est le Garant ?](#) de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.

Païement des taxes de réparation

Certaines juridictions et/ou certains gouvernements locaux peuvent exiger la collecte d'une taxe sur les réparations couvertes par la garantie. Si la législation en vigueur le permet, vous êtes responsable du paiement de ces taxes.

Délai raisonnable pour les réparations

Vous devez accorder à Tesla un délai raisonnable pour effectuer les réparations et/ou l'entretien. Vous devez récupérer votre véhicule immédiatement et à vos frais une fois que Tesla vous a notifié de la fin des réparations et/ou de l'entretien ou des frais raisonnables seront calculés pour chaque jour d'entreposage de votre véhicule.

Assistance Routière

L'Assistance Routière Tesla est un service prévu pour réduire les désagréments causés lorsque votre véhicule Tesla ne fonctionne pas. Ce service est disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, en contactant le numéro d'assistance Tesla correspondant à votre région. Le véhicule doit être couvert par la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf d'origine ou la présente Garantie sur Véhicule d'Occasion et situé dans votre Région de garantie spécifique lors de la demande d'Assistance Routière ; toutefois, l'Assistance Routière est un service à part et n'est pas comprise dans la Garantie Limitée sur Véhicule Neuf d'origine ou la présente Garantie sur Véhicule d'Occasion. Veuillez consulter notre politique d'Assistance Routière pour obtenir plus de détails et d'informations.

Modifications et Renonciations

Aucune personne ou entité, incluant sans s'y limiter, un employé Tesla ou son représentant agréé, ne peut modifier ou annuler une partie de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion. Tesla peut proposer de manière occasionnelle le paiement de tout ou partie des coûts de certaines réparations qui ne sont plus couvertes par la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion pour certains modèles spécifiques (des « programmes d'ajustement »). En de telles circonstances, Tesla avertira tous les propriétaires de véhicules concernés connus et enregistrés. Vous pouvez également vous renseigner directement auprès de Tesla sur l'applicabilité de tels programmes, s'ils existent, à votre véhicule. Tesla peut également proposer de manière occasionnelle le paiement de tout ou partie des coûts de certaines réparations qui ne sont plus couvertes par la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion de façon ponctuelle et au cas par cas. Tesla se réserve le droit d'effectuer les actions décrites ci-dessus et d'apporter, à tout moment, des modifications aux véhicules construits ou vendus par Tesla, ainsi qu'aux garanties les concernant, sans aucune obligation d'effectuer des paiements ou modifications semblables pour



Obtention d'un service au titre de la garantie

les véhicules construits ou vendus précédemment par Tesla ou les garanties les concernant, y compris la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion.



Alors que de nombreuses juridictions prévoient des garanties légales, appelées communément « garantie des vices cachés », qui vous confèrent certains droits si vous rencontrez des problèmes avec votre véhicule, la majorité de celles-ci ne s'appliquent pas aux véhicules d'occasion n'étant plus couverts par une Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Votre véhicule et ses éléments de sécurité sont conformes aux exigences de la législation provinciale et territoriale en vigueur sur les véhicules motorisés.

Dans toute la mesure permise par la législation locale, Tesla exige que vous lui fournissiez d'abord, pendant la période de garantie applicable indiquée dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion, la notification par écrit de tout défaut rencontré dans un délai raisonnable, afin de permettre à Tesla d'effectuer les réparations nécessaires, et ce, avant d'exercer un recours en vertu des lois susmentionnées.

Veuillez transmettre une notification écrite sollicitant la résolution du litige à l'adresse correspondant à votre région et indiquée dans la section [Qui est le Garant ?](#) Veuillez inclure les informations suivantes :

- votre nom et vos coordonnées ;
- le nom et les coordonnées du garant (voir [Qui est le Garant ?](#)) ;
- numéro d'identification du véhicule ;
- nom et adresse du Tesla Store et/ou du Centre de Service Tesla le plus proche de chez vous ;
- date de livraison du véhicule ;
- kilométrage actuel ;
- description du défaut ; et
- l'historique des démarches que vous avez effectuées auprès d'un Tesla Store ou d'un représentant Tesla pour résoudre le problème, ou l'historique des réparations et des services d'entretien qui n'ont pas été effectués par un Centre de Service Tesla ou un établissement de réparation agréé par Tesla.

En cas de litige, d'un différend ou d'une controverse entre vous et Tesla au sujet de la présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion, Tesla examinera toutes les possibilités d'un arrangement à l'amiable. Si aucun arrangement à l'amiable n'est trouvé, Tesla et vous devez porter tout litige, tout désaccord ou sujet de controverse devant la juridiction compétente dans votre pays. Consultez les règles spécifiques à votre région ci-dessous (le cas échéant).

France

La présente Garantie Limitée sur Véhicule d'Occasion ne modifie pas, n'affecte pas et ne se substitue pas aux droits légaux que vous confère la législation française applicable.

Nous sommes responsables en cas de non-conformité des véhicules vendus au titre du contrat (Articles L. 217-4 à L. 217-16 du Code de la consommation français) ainsi qu'en cas de vices cachés dans les conditions détaillées aux Articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil français.

Les dispositions liées à vos droits légaux sont reproduites ci-dessous :

Lorsque vous menez une action sur la base de la garantie légale de conformité, vous :

- avez le droit de mener une action pendant une période de deux ans suivant la livraison du véhicule ;
- pouvez choisir entre la réparation et le remplacement du véhicule, tant que votre choix n'entraîne pas un coût manifestement disproportionné par rapport à l'autre option, en raison de la valeur du véhicule ou de l'étendue du défaut ;
- n'êtes pas tenu d'apporter la preuve de l'existence de la non-conformité du véhicule pendant une période de 24 mois suivant la livraison du véhicule, lorsqu'il s'agit d'un véhicule



Déclarations des droits des consommateurs spécifiques à chaque pays

neuf. Pour les véhicules d'occasion, vous n'êtes pas tenu d'apporter la preuve de l'existence de la non-conformité du véhicule pendant une période de 6 mois suivant la livraison du véhicule.

En outre, la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale accordée. Vous pouvez décider de faire appliquer la garantie contre les vices cachés dans le cadre de l'Article 1641 du Code civil français. Dans ce cas, vous pouvez opter pour la résolution de la vente ou pour une réduction du prix de vente en accord avec l'Article 1644 du Code civil français.

Article L. 217-4 du Code de la consommation français : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5 du Code de la consommation français : Le bien est conforme au contrat :

- 1. S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*
 - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*
 - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*
- 2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.*

Article L. 217-12 du Code de la consommation français : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16 du Code de la consommation français : Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil français : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 du Code civil français : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

TESLA